



LARVICIDE POUBELLE

Granulés contre les larves de mouches



Composition

Cyromazine 20 g/kg (2%) en pot 250g.

Description

Insecticide contre les larves de mouches dans les poubelles et les conteneurs d'ordures ménagères. Les granulés contiennent de la cyromazine, un régulateur de croissance spécifique qui agit contre les larves des différentes espèces de mouches. Il est sans effet sur les mouches adultes et autres insectes volants.

Méthode d'application

Traiter les ordures en surface 2 fois à intervalle de 15 jours.

Eviter le contact direct avec les personnes et animaux. Ne pas pulvériser sur les surfaces pouvant être en contact avec des denrées alimentaires. Pour stopper l'effet biocide, nettoyer la surface traitée à l'eau chaude avec un détergent classique.

Eviter que le produit, le reste de la bouillie ou l'eau de rinçage polluent les eaux de surface et souterraines. Les surplus non utilisés sont à remettre à un centre agréé en traitement de déchets.

Dosage

Le produit peut être appliqué selon le degré d'humidité des ordures:

En épandage à sec : 50 g pour 1 m² directement sur la surface

Au pulvérisateur : 50 g / 0.25 L d'eau tiède / 1 m²

À l'arrosoir : 50 g / 0.75 L d'eau tiède / 1 m²

CIBLE
Larves de mouches

SURFACE TRAITÉE
5 m ²

RÉFÉRENCE
IN-CYR-70121: 12/ carton

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

ARMOSA SAS

209-217 Av de la République,
Parc de la croisée, B1-B2
93800 EPINAY SUR SEINE

T. 04.90.02.16.20

M. info-fr@armosa.eu W. www.armosa.eu

MAJCD210723

